

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 1er février 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3752-2011 – Demande de modifier les tarifs de Société en
commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2011
Réplique du ROEÉ aux commentaires de Gaz Métro concernant les
demandes d'intervention**

ND : 1001-061

Chère consœur:

Conformément à la décision procédurale D-2011-004 et suite aux commentaires de Gaz Métro du 28 janvier 2011, la présente lettre fournit la réplique du ROEÉ.

Tel que précisé dans sa demande d'intervention du 26 janvier 2011, le ROEÉ précisera la portée de son intervention et le budget de participation correspondante ultérieurement. Dans ce contexte Gaz Métro évoque la possibilité de soumettre à ce moment ultérieur des commentaires. Le cas échéant, le ROEÉ désire se réserver le droit de réplique.

Toutefois, le ROEÉ tient à répliquer au commentaire de Gaz Métro inscrit au deuxième paragraphe en page 2 de la lettre du 28 janvier 2011.

Évidemment, le ROEÉ déploiera d'importants efforts en vue de permettre une collaboration avec les autres intervenants afin d'éviter le dédoublement de preuves et le cas échéant de permettre le partage efficace des sujets et la présentation des expertises communes.

Toutefois, le ROEÉ souligne la spécificité des principes directeurs et des objectifs du regroupement. Le regroupement forcé des intervenants à l'enseigne de l'hypothèse non fondée de l'existence d'une position environnementale unique dans

les dossiers de la Régie doit être écarté. Faire suite à la demande de Gaz Métro serait donc contraire à l'objectif poursuivi par le législateur à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, soit de s'assurer que la Régie puisse bénéficier pleinement d'une grande diversité de points de vue avant de prendre ses décisions en matière énergétique.

Veillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) *Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na

c. c.: (courriel seulement)
Me Vincent Regnault, Gaz Métro
Gaz Métro dossiers réglementaires
M. Bertrand Schepper, IRIS